



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SOCIAL **D'ADMINISTRATION LOCAL (CSAL)** **DU 16/10/2025**

Séance ouverte à 9 h

Étaient présent·e·s

Pour l'administration :

Mme EXERTIER - Mme DESBORDES - Mme BAUDRU –
M BEZET - Mme HAMIWKA – M NOGUCHI
Mmes FROMENT et TOULZAC

Pour les OS : CGT – Solidaires – FO – CFDT/CFTC- 4 Experts

Ordre du jour :

I – Approbation des procès-verbaux :

- * CSAL du mardi 8 avril 2025 à 14 heures (pour information)
- * CSAL du vendredi 11 avril 2025 à 9 heures (pour avis)
- * CSAL du mardi 20 mai 2025 à 9 heures (pour information)
- * CSAL du mardi 27 mai 2025 à 9 heures (pour avis)
- * CSAL du jeudi 26 juin 2025 à 9 heures (pour information)
- * CSAL du mardi 1er juillet 2025 à 9 heures (pour avis)

II – Transfert de la mission expertise du PUC vers le SIE (pour avis)

III – Transfert de la gestion des EPSMS auprès de la THHV et ajustement de périmètre (pour avis)

IV – Rapport d'activité 2024 (pour information)

V – Bilan Télétravail 2024 (pour information)

VI – Point d'étape sur le raccordement au centre de contact amendes (pour information)

VII – Questions diverses

Plusieurs déclarations liminaires ont été lues en ouverture de séance. (Vous trouverez celle de la CGT FIP 87 en annexe).

Réponses de la direction :

Ne revient pas sur les réorganisations qui seront présentées dans l'ordre du jour.

Pas de flex-office à Cruveilhier : « ce n'est pas notre volonté », simplement des plateaux. Encore des difficultés techniques.

Mais pas de problèmes concernant la configuration en Open space, tout a été fait correctement, améliorations acoustiques... Le cahier des charges, les matériaux sont respectés... *Les collègues apprécieront, victimes de nuisances sonores ou encore visuelles incessantes. Notre direction se base sur des ressentis, dont la provenance n'est pas identifiée. La CGT demande une expertise par des spécialistes, dont des ergonomes, et une mesure des décibel.*

Sur le transfert de charges concernant le télétravail, ce dernier n'est pas un droit, c'est une modalité. *Une manière de dire que si vous ne voulez pas avoir plus de charges (EDF, chauffage...) due au fait que vous télétravaillez chez vous, c'est un choix, pas une obligation ! Merci Mme EXERTIER pour cette aimable précision.*

Un audit a été réalisé sur l'équipe EDR (dimension, mission, frais de déplacement...) : c'est une équipe très appréciée et volonté de garder un volant EDR, malgré les postes vacants dans le vivier EDR. Besoin d'une visibilité budgétaire pour voir si les fonds publics sont utilisés correctement. *Pour la CGT, l'affectation de l'EDR doit donc bien s'effectuer en fonction des besoins criants des postes et ils sont nombreux, l'aspect budgétaire ne doit pas primer. L'EDR n'est pas une variable d'ajustement budgétaire.*

A écouter Mme Exertier, tout va bien dans le meilleur des mondes à la DDFIP87.

I – Approbation des procès-verbaux :

*** CSAL du mardi 8 avril 2025 à 14 heures (pour information)**

*** CSAL du mardi 20 mai 2025 à 9 heures (pour information)**

*** CSAL du jeudi 26 juin 2025 à 9 heures (pour information)**

*** CSAL du vendredi 11 avril 2025 à 9 heures (pour avis)**

*** CSAL du mardi 27 mai 2025 à 9 heures (pour avis)**

Votes : 2 pour sur les 2 votes (FO et CFDT)

*** CSAL du mardi 1er juillet 2025 à 9 heures (pour avis)**

Votes : 3 pour (FO, Solidaires et CFDT)

La CGT n'a pas pris part aux votes car nous étions absents de ces instances pour les raisons exposés dans notre liminaire (boycott des instances).

II –Transfert de la mission expertise du PUC vers le SIE (pour avis)

Ce transfert s'inscrit dans un contexte de plan « *Lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques* », repris dans le Cadre d'Objectifs et de Moyens (COM) 2023-2027, et vise à, selon la direction :

- s'adapter aux enjeux numériques,
- sanctionner les fraudeurs plus justement et plus fortement,
- mieux lutter contre les fraudes à l'international,
- agir plus collectivement pour être plus efficaces
- et approfondir la relation de confiance pour les usagers de bonne foi.

Mais surtout, selon nous, l'objectif principal : toujours faire plus d'économies sur le dos des agents, notamment en affectant plusieurs changements :

- en premier lieu, la détection et la programmation des contrôles, via les nouvelles méthodes d'analyse de données de masse (datamining),

- en deuxième lieu, en termes d'organisation, de nouveaux services ont été créés au niveau national, à l'instar des Pôles Nationaux de Contrôle à Distance (PNCD). Les directions territoriales ont, pour leur part, développé des brigades spécialisées, telles les brigades anti-fraude, **mais avec toujours moins de personnel**.

- en troisième lieu, la mise en place de la facturation électronique va impacter l'organisation et les travaux des services des impôts des entreprises (SIE) et redécouper les missions entre les services de gestion fiscale et de contrôle fiscal.

Transfert de 2 B du PUC vers le SIE. Pas de volontaires sinon désignés... Actuellement, la mission expertise au sein du PUC est exercé, notamment, par un cadre A, qui serait prêt à rejoindre la mission et donc assurer la pérennité de ladite mission. Envoyer 2 B du PUC vers le SIE serait loin d'être confortable pour les 2 services, les 2 agents B ayant besoin d'une formation en la matière.

Or, le climat au SIE n'est pas au beau fixe, voire très tendu. Pour OPEN LAB pas de formation... Usine à gaz. Un pas à pas de 17 pages, sans doute synthétique, et pas de service assistance en cas de problèmes. A cela s'ajoute la campagne CFE. Suspension du télétravail au SIE tant que les agents ne sont pas opérationnels sur OPEN LAB. Des charges supplémentaires, en sus de la formation des 2 agents B venus du PUC.

La CGT a toujours considéré que le placement des services sur Cruveilhier était tout sauf un hasard visant à réduire drastiquement les effectifs, à moins que ce soit une malheureuse coïncidence ?

Votes : 5 contre (3 CGT, 1 Solidaires, 1 FO)
 1 Abstentions (1 CFDT)

L'abstention, ou le refus de participer au vote, ne sont pas considérés comme l'expression d'un vote défavorable. Lorsqu'un vote est contre à l'unanimité, la direction se doit de reconvoquer les représentants du personnel. La CGT assure la défense de tous les personnels et ne peut cautionner des décisions abruptes, sans concertation et dont le seul mot d'ordre est « le gain de productivité » généré par la suppression d'emplois, la casse et le démantèlement du service public.

III– Transfert de la gestion des Établissements Publics Sociaux et Médicaux-Sociaux (EPSMS) auprès de la Trésorerie des Hôpitaux de la Haute-Vienne (THHV) et ajustement de périmètre (pour avis)

Encore des fusions/absorptions, on éloigne les services publics des usagers et des collectivités. Unification des méthodes de travail souhaitée. A quand un SGC unique dans le département... voire même au niveau national... Réorganisations à marche forcée, agents en souffrance. Perte de liens entre ordonnateurs et comptables, absence de proximité géographique entre les services ordonnateurs et les services comptables.

L'information des futurs agents « lauréats » et l'accompagnement RH qui va avec, a fait l'objet d'une communication plus que tardive, les premières fuites datant de Septembre 2025. Les responsables de services ayant été avertis eux même très succinctement lors du collège du 25/06/2025. Précipitation, absence de concertation, sont autant de signes d'un mépris manifeste et assumé.

Au 01/01/2026, - 1 Équivalent Temps Plein (ETP) au SGC de Limoges et – 1 ETP au SGC de Bessines et + 2 ETP à la THHV. Magie des chiffres en tenant compte du nombre de lits et des lignes de mandats et de titres. Loin de la réalité des services. Sur la seule base du Suivi Annuel Généralisé des Effectifs des Finances Publiques (SAGERFIP), c'est 1.62 ETP pour le SGC de Bessines et de 1,5 à 2 ETP pour le SGC de Limoges, donc 3 à 4 ETP deviennent 2 ETP...Étonnant non ?

Au 01/09/2026, - 1 ETP au SGC de Saint-Yrieix et + 1 ETP à la THHV. Au SAGERFIP, 1.39 ETP auquel il convient de rajouter 0.91 ETP avec le transfert lié au SGC de St Léonard vers la THHV + 1 budget du SGC de St Junien vers la THHV représentant à minima 0,2 ETP . Cela représente donc plutôt 3 ETP et non 1. Re étonnant non ?

Quid des charges de travail suite aux transferts à la THHV, sans moyens humains à la hauteur desdits transferts. Quant aux SGC dépouillés, est-ce un démembrement de plus pour aboutir à une réduction des SGC à court ou moyen terme voire 1 SGC unique ?

Votes : 5 contres (3 CGT, 1 Solidaires, 1 FO)
 1 Abstentions (1 CFDT)

L'abstention, ou le refus de participer au vote, ne sont pas considérés comme l'expression d'un vote défavorable. Lorsqu'un vote est contre à l'unanimité, la direction se doit de reconvoquer les représentants du personnel. La CGT assure la défense de tous les personnels et ne peut cautionner des décisions abruptes, sans concertation et dont le seul mot d'ordre est « le gain de productivité » généré par la suppression d'emplois, la casse et le démantèlement du service public.

IV– Rapport d'activité 2024 (pour information)

Tout va bien dans le meilleur des mondes à la DDFIP 87. Dans ce rapport d'activité (comme chaque année) on nous dresse un florilège de chiffres et d'actions pour nous dire que tout est parfait... Bien loin du monde réel des services et des usagers. Ce rapport d'activité ne reflète en rien notre vision du service public. Pas de surprise à la lecture de votre rapport d'activité ! La présentation est, comme chaque année, idyllique et pleine d'autosatisfaction. Nous avons pourtant démontré tout au long de l'année tout l'inverse.

Pour la CGT Finances Publiques 87, ce document n'est qu'un catalogue de communication qui ne tient malheureusement pas compte de la réalité du terrain en termes d'effectifs et de conditions d'exercice des missions. Un rapport rêvé pour la direction mais à quel prix pour les agents ?

Nous relayons les propos de MME BAUDRU qui précise que le travail a été effectué en grande partie grâce à une collègue qui était en alternance, et par Vincent BEZARD qui a malheureusement disparu tragiquement dans un accident de la route en août 2025.

V– Bilan Télétravail 2024 (pour information)

Au 31/12/2024, 62,36 % des agents de la DGFIP bénéficiaient d'une autorisation de télétravail soit 58 479 agents. Le dispositif s'est poursuivi en 2025 avec 58 815 bénéficiaires d'une ou plusieurs autorisations de télétravail recensés au 30 juin 2025. 63 % des agents de la DGFIP bénéficiaient, au 30 juin 2025, d'une autorisation de télétravail.

116 refus de télétravail au niveau national, aucun dans le 87, (dont 59 pour manque d'autonomie). Aucun refus, donc aucun recours à la DDFIP 87, 40 recours hiérarchique au niveau national.

Nous alertons une nouvelle fois car la non-formalisation d'une demande sur sirhius n'entraîne aucun refus.

Le télétravail reste basé sur le volontariat, à l'initiative de l'agent, et n'est ni une récompense ni une punition, et ne constitue en rien un outil de management. Dans certains services de la DDFIP 87, réduction du nombre de jours octroyés, du seul fait du prince, et que du flottant, pas de jour fixe. Par ailleurs, si vous êtes victimes d'annulation de jour de télétravail ponctuel non justifié, parfois laissé à la seule appréciation du responsable de service, vous pouvez nous faire remonter votre situation. Tout refus doit être motivé. La direction nous dit rester à l'écoute de ses situations. Concernant les préconisations du médecin de prévention, toujours pas de chiffres quant au suivi desdites préconisations. Il n'en demeure pas moins que la directrice reste garante de la santé physique et mentale des agents de la DDFIP 87. L'accompagnement et les formations suivies en matière de télétravail sont insuffisants. La CGT déplore la vision minimaliste du télétravail et des changements profonds dans l'organisation et les collectifs qu'il engendre. La bonne articulation du distanciel et du présentiel ne peut se percevoir dans les chiffres.

Il existe un fonds d'accompagnement (financement des doubles-écran, de téléphones portables, etc. Quid des conditions de travail en distanciel, sont elles les mêmes qu'en présentiel ? Un doute nous submerge, pas vous ? Ce fonds ne pourrait-il pas servir dans ce sens et notamment apporter un plus en termes d'ergonomie ?

Au niveau national, nous constatons que les autorisations de télétravail se répartissent ainsi par catégories : A+ (10.7%), A (25.4%), B (44 %), C (19.9%).

VI– Point d'étape sur le raccordement au centre de contact amendes (pour information)

Raccordement du SGC amendes de Limoges au CCA de Toulouse, qui répond aux sollicitations des usagers (courrier/téléphone). Le Centre de Contact des Amendes (CCA) de Toulouse créé au 01/09/2025 a repris de manière quasi-analogue les missions précédemment exercées par le Centre Amendes Service (CAS) et ce pour le même périmètre géographique. Une convention de délégation a été conclue avec les 25 postes comptables représentant les 32 départements du ressort du CCA. Cette convention est identique à celle conclue par le CCA d'Épinal avec les 36 postes comptables de son ressort géographique. Beaucoup de questions demeurent sans réponses. Sans compter les désaccords, notamment sur l'échéance minimale dans le cadre du délai de paiement simplifié, ou encore le taux de décroché du CCA de Toulouse qui atteint le chiffre faramineux de 5 à 7 %, quand on sait que le but est d'améliorer le service rendu à l'utilisateur...

On peut craindre qu'à court ou moyen terme, les services des amendes dans les départements soient supprimés au profit de structure fusionnée.

VII – Questions diverses

Problématique SPFE, ça craque de partout, coté enregistrement il manque au moins 2 ETP. Coté SPF idem.

Problématique des jours où les agents ne peuvent pas travailler faute d'applicatifs : demande d'autorisation d'absence car les collègues ne doivent pas poser des congés pour pallier des problèmes informatiques.

Parking : nous demandons le changement de l'horaire fermeture du parking de Cruveilhier vers 19h15 à minima afin de pouvoir pointer jusqu'à 19h si besoin.

Demande à la direction du rapatriement des dossiers des particuliers stockés au CROUS ; un des objectifs du COM est la lutte contre la fraude et nous rappelons que faire des contrôles sans accès aux dossiers papiers posent régulièrement des problèmes, sans parler des dossiers professionnels qui ont été tout simplement jetés !

Demande de mise à jour des nouveaux numéros de téléphone dans e-contact.

Les salaires, pas de reconnaissance. Pourtant que dire de la technicité de nos métiers, de la conscience professionnelle des agents, ciment de la DDFIP 87, attractivité vous avez dit attractivité ?

Les locaux de Cruveilhier, problème de chauffage tout l'hiver dernier, fort courant d'air dans les open-space, il fait déjà froid et ce n'est sans doute que le début...

Concernant les travaux sur Cruveilhier, les réserves sont partiellement levées. Des points sont réglés (reprise de peinture par exemple) d'autres plus structurelles sont en cours de résolution (volets roulants).

Le défibrillateur, situé derrière la banque d'accueil sur le site Cruveilhier : nous soulevons un problème d'accessibilité manifeste.

Absence d'un médecin de prévention depuis décembre 2024 pour la DDFIP 87. Problème pour assurer une permanence qui devrait pourtant être tenue. Une absence devenue urgemment urgente. Nos collègues, faute de solution, se trouvent dans une situation de déshérence médicale, psychologique et sociale. Échanges avec le secrétariat général, un conventionnement pourrait-il être envisagé ? Mais pas de solution à ce jour. Notre direction a conscience du problème. Il n'en demeure pas moins qu'appeler le 15 pour pallier aux carences de notre administration ne peut pas être une solution viable et pérenne. La CGT souhaite que les choses évoluent rapidement, la santé des agents de la DDFIP 87 en dépend.

Demande de prime pour OCAPI, aussi catastrophique que l'épisode sans fin GMBI. La Direction a fait remonter une demande. Également demande de vacataires supplémentaires pour soulager les services, ou comment tenter de gérer la pénurie en termes d'emplois...

Permanences pour la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire, autorisations d'absences et frais de déplacement pour les agents qui ne sont pas sur site. Le site internet de la GMF ne fonctionne pas, en carafe pour 7 jours. La direction va refaire des affichages au niveau des pointeuses.

Suite à une note nationale, le paiement des fluides sera assuré par les gardiens concierges, ce qui n'est pas sans conséquences sur leur reste à vivre. La direction nous précise que la présence d'un compteur individuel permettra un règlement correspondant à la consommation effective.

Fin de la séance à 12 h 55

Les élu·e·s de la CGT Finances Publiques

Myriam MORANGE, Frédéric GILOUPPE et Arnaud FABRY



BULLETIN D'ADHESION

SANS LA CGT



AVEC LA CGT



NOM : Prénom :
Service : N° de tél :
Grade : Echelon :
Temps partiel % : ☐ OUI ☐ NON

Adresse courriel de la section : cgt.ddfip87@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet local : <http://www.dgfip.cgt.fr/87/>